



INGERENCE HUMANITAIRE ET DROIT INTERNATIONAL
OPTION
LICENCE 3 2018-2019

.....*Prof. KOUMAN Kobenan Maxime*.....

DEVOIR À RENDRE

Sujet : *Le droit d'ingérence ne rentre-t-il pas en conflit avec la souveraineté des États ?*

2(deux) PAGES MAXIMUM

**Devoir à rendre le mercredi 10 juin 2020 au Département de Philosophie
Avant 12h30 (Voir M. IRIÉ Pola)**